

2 CV CLUB



VAROIS

2 CV CLUB VAROIS

Courriel : 2cvclubvarois@gmail.com

Tél Président : 06 07 56 10 92

Courrier secrétariat : Andrée BRIAN

333 Route de Cabasse 83340 FLASSANS SUR ISSOLE

Tel : 06 08 42 34 38

REGLEMENT INTERIEUR DU 07 JANVIER 2024

ARTICLE 1. COMMUNICATION

L'adresse du siège social est : La Mairie -1 Rue de la République - 83210 - SOLLIES-PONT.

L'adresse administrative est : Émile FIGHIERA (président) et Andrée BRIAN (secrétaire) 333 Route de Cabasse - Quartier Peyrouas - 83340 - FLASSANS SUR ISSOLE.

L'association dispose d'un site internet : 2cvclubvarois.fr, d'un compte Facebook et d'un compte WhatsApp. Ces moyens permettent de tenir un calendrier des manifestations et sorties, des voyages, des rendez-vous, des comptes-rendus, des photos etc.

ARTICLE 2 : ADMINISTRATION

L'association est administrée par un conseil dont le nombre est de quatorze personnes au maximum.

Le bureau est élu pour trois ans, les administrateurs sont élus pour un an renouvelable par tiers à l'assemblée générale et à la majorité absolue des membres présents et représentés.

Les membres sortants sont rééligibles. Pour être éligible au conseil d'administration il faut être membre adhérent au club depuis un an et avoir effectué au moins cinq sorties dans l'année avant la date de l'assemblée générale et posséder la carte de l'année écoulée.

Les adhérents choisissent parmi les candidats les membres du bureau.

Le Bureau est composé de:

- Président et vice-président - Secrétaire et secrétaire adjoint - Trésorier et trésorier adjoint. Seuls, le président, le vice-président et la trésorière ont la signature des comptes bancaires.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent sauf impossibilité tous les deux mois dans un lieu pouvant varier. Des réunions intermédiaires peuvent être programmées à la demande.



2 CV CLUB VAROIS

Courriel : 2cvclubvarois@gmail.com

Tél Président : 06 07 56 10 92

Courrier secrétariat : Andrée BRIAN

333 Route de Cabasse 83340 FLASSANS SUR ISSOLE

Tel : 06 08 42 34 38

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ADHESION

Pour devenir membre, il faut s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé chaque année lors de l'assemblée générale.

Par son adhésion, le membre de l'association s'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur et la charte du bon conducteur.

Pour l'année en cours, la cotisation est de 30€ pour un conducteur seul et 50€ pour un couple.

ARTICLE 4 : PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

La démission - Le décès - L'exclusion. Le conseil d'administration se réserve le droit d'exclure tout membre pour faute grave qui porte atteinte à l'objet ou à la réputation de l'association ou risque de nuire à son existence ou à son fonctionnement. La décision du bureau sera sans appel et sera communiquée à l'intéressé par lettre recommandée.

ARTICLE 5 : CONCURRENCE DELOYALE

Tout membre adhérent ne doit en aucun cas utiliser le nom ou la renommée de l'association à titre personnel. Tout manquement à ses principes et obligations entraîne une procédure d'exclusion de l'association. 2 CV CLUB VAROIS .

ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF.

L'association ne peut être tenue responsable d'éventuels accidents ou incidents qui surviendraient lors de diverses sorties ou manifestations. Les véhicules, le conducteur et les passagers doivent être assurés.

L'association ne saura être tenue responsable par un membre ou ses proches d'éventuels accidents ou incidents causés à un tiers ou à lui-même et qui découlerait d'une prise excessive de boissons alcoolisées ou de drogues.

Les conducteurs doivent se conformer au code de la route.

Les sorties organisées sont touristiques sans notion de vitesse.

ARTICLE 7 : ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Tout membre adhérent peut organiser une sortie ou toute autre manifestation. Il est tenu d'informer le président du programme et des prévisions du déroulement de la manifestation, de lui en faire le compte rendu avec le coût. Lors des sorties, les



2 CV CLUB VAROIS

Courriel : 2cvclubvarois@gmail.com

Tél Président : 06 07 56 10 92

Courrier secrétariat : Andrée BRIAN

333 Route de Cabasse 83340 FLASSANS SUR ISSOLE

Tel : 06 08 42 34 38

membres sont tenus de respecter les consignes des organisateurs et se conformer à la législation en vigueur : code de la route, assurance, immatriculation, contrôle technique.

Toute participation financière de l'association lors des sorties est soumise à l'appréciation du président, du vice-président et du trésorier. Pour les non-adhérents, elle est également fixée par le président, le vice-président et le trésorier.

Pour toutes sorties, voyages ou manifestations, il est recommandé de contacter par avance l'organisateur dont les coordonnées figurent sur le programme pour l'avertir de votre participation.

Les sorties, voyages ou manifestations peuvent être annulées ou reportées faute de participants.

Les voitures modernes ne sont admises qu'en cas de force majeure et en accord avec l'organisateur.

ARTICLE 8 : CONTACTS

Un annuaire des adhérents est créé sur le site internet afin d'établir des liens entre les membres où l'on trouve les noms, prénoms, adresses, téléphones et mails. Ceux qui ne souhaitent pas y figurer sont tenus de se faire connaître par tous moyens.

ARTICLE 9 : REVENUS

Les revenus du club proviennent des adhésions, des produits de manifestations organisées (lotos et bourses), des ventes des produits dérivés du club, des dons, des subventions de l'état, de la région ou de la mairie.

ARTICLE 10 : COMPTABILITE

Les comptes du club sont consultables sur demande faite au président, vice-président et au trésorier et cela au domicile d'une des dites personnes.

Approbation :

Président
Émile FIGHIERA

Vice-Président
Yves PLÉ

Trésorière
Evelyne LANORE